

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF171

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	20 000 000	0
Compétitivité	0	20 000 000
Cohésion	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs font face, de plus en plus fréquemment, à des aléas climatiques sous forme d'épisodes de gel, de sécheresse, etc. et ont besoin pour y faire face de s'équiper avec des outils de protection spécifiques, comme des filets anti-grêle, etc.

C'est pourquoi cet amendement de crédit vise à renforcer l'effort budgétaire de 20 millions d'euros pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent investir dans des équipements de protection contre les aléas climatiques. Il convient de leur permettre de réduire le reste à charge lorsqu'ils s'équipent. Il retranscrit 20 millions d'euros du programme compétitivité pour l'ajouter au programme écologie.

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 5 du programme 362 de 20 millions d'euros.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits du programme 363 (20 millions d'euros au titre de l'action 4).